

Carte nationale d'identité française

La commune de Valmondois ne propose plus ce service d'obtention ou de renouvellement de la carte d'identité.

La commune la plus proche délivrant ce service est L'Isle-Adam, à Auvers sur Olse ou Parmain. Nous vous recommandons de préparer votre rendez-vous.

Comment procéder ?

Pour obtenir une carte d'identité, il faut être de nationalité française. La présence de la personne concernée, mineure ou majeure, est requise lors du dépôt de la demande. Les mineurs doivent être accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale. Celle-ci devra présenter sa propre pièce d'identité.

La durée de validité d'une carte d'identité est de 10 ans.

Pièces justificatives

- Formulaire de demande de carte nationale d'identité. Ce formulaire ne peut être téléchargé. Il est à demander en mairie.
- 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes
- Justificatif de domicile
- Passeport récent ou acte de naissance
- En cas de perte ou de vol : déclaration de vol ou de perte, timbre fiscal de 25€.

Pour aller plus loin

[Toutes les informations sur la carte d'identité nationale](#)

[Déclaration de perte de carte nationale d'identité ou de passeport \(formulaire CERFA\)](#)

[Suivre en ligne une demande de carte d'identité nationale \(téléservice\)](#)

Infos pratiques

À qui s'adresser en cas de perte de CNI ?

Si vous ne souhaitez pas refaire tout de suite la carte d'identité : au commissariat de police ou à la gendarmerie.

Si vous souhaitez refaire tout de suite la carte d'identité, la déclaration se fait auprès de la mairie du domicile en même temps que la demande de renouvellement.

Comment procéder ?

Le formulaire Cerfa de déclaration de perte peut être rempli directement en ligne.

[Cliquez ici pour y accéder](#)

Pour aller plus loin

[Remplir ou télécharger le formulaire de déclaration de perte sur Service-public.fr](#)

Liens utiles

[Prendre rendez-vous à L'Isle-Adam](#)